

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 06

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 27
Nombre de représentés : 06
Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2025-136

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

**BUDGET ANNEXE DU
FOSSOYAGE**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 25 août 2025.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 3 septembre 2025.



LE MAIRE

Pour le Maire empêché

Annick LE TOULLEC

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 2 septembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 2 septembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par Mme Catherine Gossard, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par M. Guy Pernic, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Jean-Paul Babef, M. Fayzal Ahmed Vali par M. Zakaria Ali, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville et Mme Pamela Trécassee par Mme Honorine Lavielle.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Brigitte Cadet à 17h17 (affaire n° 2025-136)

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Fiorese Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

Affaire n° 2025-136

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025
BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

Arrivée de Mme Brigitte Cadet à 17h17.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la nécessité d'assurer l'équilibre budgétaire de la commune ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 20 août 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le budget supplémentaire 2025 qui s'équilibre à 184 380,18 € en section de fonctionnement et à hauteur de 0,00 € en section d'investissement ;

Article 2 : d'arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 194 380,18 € en section de fonctionnement et à hauteur de 0,00 € en section d'investissement ;

Article 3 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.



**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

Pour le Maire empêché

Annick LE TOULLEC

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le 09/09/2025

ID : 974-219740073-20250902-DL_2025_136-DE



Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le budget supplémentaire (BS) du budget annexe du Fossoyage pour l'exercice 2025.

■ En section de fonctionnement :

Le budget primitif s'équilibre à hauteur de **10 000 €**.

Les modifications budgétaires apportées au BS 2025 concernent la reprise de l'excédent reporté de 2024 (chapitre 002 : **184 380,18 €**).

Ces recettes complémentaires sont affectées à des fins d'équilibre budgétaire de la manière suivante :

- **134 380,18 €** aux charges à caractère général (petits matériels, fournitures, petits équipements et frais de gestion du service) ;
- **30 000 €** aux admissions en non-valeur (chapitre 65) ;
- **10 000 €** aux charges exceptionnelles (chapitre 67) ;
- **10 000 €** aux dotations aux provisions (chapitre 68).

Après BS, le budget en fonctionnement s'équilibre ainsi à **194 380,18 €**.

■ En section d'investissement, il n'y a pas de besoins identifiés au budget primitif pour 2025 et aucun mouvement n'a été constaté en 2024. Il n'y a donc aucune reprise à effectuer concernant le résultat et les restes à réaliser au titre de 2025. La section s'équilibre à 0,00 € après BS.

■ Les prévisions sont votées au niveau du chapitre budgétaire (Cf. annexe).

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal est appelé :

- à approuver le budget supplémentaire 2025 qui s'équilibre à **184 380,18 €** en section de fonctionnement et à hauteur de **0,00 €** en section d'investissement ;
- à arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à **194 380,18 €** en section de fonctionnement et à hauteur de **0,00 €** en section d'investissement ;
- à autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

II

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	2 000,00	0,00	134 380,18	134 380,18	136 380,18
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	35 000,00
Total des dépenses de gestion des services		7 000,00	0,00	164 380,18	164 380,18	171 380,18
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	12 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	1 000,00		10 000,00	10 000,00	11 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		10 000,00	0,00	184 380,18	184 380,18	194 380,18
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		10 000,00	0,00	184 380,18	184 380,18	194 380,18

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

194 380,18

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

184 380,18

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

194 380,18

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régle.